
PROCÈS-VERBAL DE LA 25^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MERCREDI 2 MAI 2018 À L'HÔPITAL DU GRANIT, LAC-MÉGANTIC

Présences :	Gerald Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Caroline Germain	Administrateur
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Pierre Cossette	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
Invités :	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

M. Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 25^e assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 24^e séance ordinaire tenue le 4 avril 2018
 - 4.1 Résolution | Nomination de la directrice adjointe au programme jeunesse (jeunes 5-18 ans) et mission CPEJ à la DPJe
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 6.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 MSSS – CIUSSS de l'Estrie- CHUS
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 6.4.1 Budget 2018-2019
 - 6.4.2 Résultats préliminaires au 31 mars 2018
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 7.1 Rapport annuel du Comité de révision du C. A.
 - 7.2 Comité de vigilance et de la qualité du 18 avril 2018
 - 7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 23 avril 2018
8. Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nomination des médecins spécialistes
 - 8.1.1.3 Renouvellement de privilèges des médecins
 - 8.1.1.4 Nomination de la chef et directrice du Service de pédopsychiatrie
 - 8.1.2 Installation d'un nouvel abribus à l'Hôpital de Granby
 - 8.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 8.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
 - 8.4.2 Renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes
 - 8.4.3 Projet d'entente avec la Ville de Sherbrooke pour la réalisation de travaux de modification de l'entrée électrique du CHUS-Hôpital Fleurimont
 - 8.4.4 Calendrier modifié du C.A. 2018-2019
 - 8.5 Intégrer la mission universitaire
9. Divers

10. Huis clos

- 10.1 Cadres supérieurs
- 10.2 Conditions de travail des cadres
- 10.3 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première intervention est faite par un représentant de l'APTS qui souhaite savoir pourquoi le CIUSSS de l'Estrie – CHUS n'engage pas suffisamment de personnel pour combler les besoins pour la saison estivale ?

La présidente-directrice générale indique qu'elle va prendre connaissance de cette situation au niveau du recrutement avec le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, M. Gilles Michaud.

Monsieur Michaud qui est présent par conférence téléphonique ajoute qu'effectivement le recrutement a lieu présentement et que l'établissement est à embaucher le maximum de personnes possible en fonction des besoins. Il stipule qu'il prend bonne note de la question et que plus de précisions seront données ultérieurement.

Une deuxième intervention est faite par une représentante du syndicat CSN concernant la hausse significative en assurance salaire du personnel de catégorie trois. Elle a une question à savoir si l'employeur sait que l'atteinte des objectifs du MSSS en santé au niveau de l'assurance salaire passe aussi par des bonnes conditions de travail ? Elle soumet séance tenante des cartes postales signées par des membres de la CSN qui traduisent leurs préoccupations quant à leurs conditions de travail.

La présidente-directrice générale répond en précisant que les gestionnaires sont mobilisés et formés depuis les neuf derniers mois pour améliorer davantage la situation et que des plans d'action sont en cours pour réduire les taux en assurance salaire.

Monsieur Michaud quant à lui indique qu'une rencontre très fructueuse a eu lieu aujourd'hui avec des représentants de la CSN sur plusieurs sujets et selon l'information qu'il a obtenue, les membres semblaient satisfaits de la rencontre. Lors de cette rencontre, trois grands enjeux ont été soulevés par la CSN, notamment en ce qui concerne les déplacements, la conciliation travail famille et la surcharge de travail reliée aux postes.

Une troisième question est posée par une infirmière du CSSS du Granit à savoir si l'établissement a l'intention de rencontrer les employés avant de prendre la décision de regrouper les services des territoires du Granit et du Haut-Saint-François.

Monsieur Michaud répond en précisant que ce n'est qu'une rumeur qui circule et qu'aucun regroupement de services n'aura lieu.

Une infirmière du CSSS du Granit a une question à savoir quelles sont les mesures concrètes que l'établissement va prendre pour éliminer le temps supplémentaire obligatoire dans l'établissement.

La présidente-directrice générale spécifie que des projets d'organisation du travail sont en cours pour éliminer le temps supplémentaire et diminuer les taux d'absentéismes. La situation spécifique au CSSS du Granit sera analysée.

Un conseiller syndical de la CSN pour le personnel de catégorie trois souhaite savoir si c'est possible de se concentrer sur les matières qui ont un lien avec la régionalisation des services à la table des négociations.

La présidente-directrice générale indique que la période de questions du public au conseil d'administration n'est pas l'endroit pour discuter de tels sujets. Cette discussion devra être reprise à la table des négociations.

La responsable de la FIQ fait un suivi concernant la politique d'enseignement et plus spécifiquement concernant les changements devant être faits depuis le C.A. de décembre en ce qui concerne l'immunisation du personnel.

La présidente-directrice générale indique que des vérifications seront faites et que la politique sera accessible via l'intranet.

Un nouveau membre du comité des usagers de la MRC du Granit souhaite savoir si dans un futur rapproché les citoyens auront plus de facilité à avoir accès à un médecin de famille.

La présidente-directrice générale stipule qu'une rencontre avec les élus du territoire a eu lieu en marge du conseil d'administration aujourd'hui pour discuter, entre autres, de l'accès aux médecins de famille sur le territoire du Granit. La direction a prévu des sessions de travail avec les élus pour trouver des solutions rapidement.

Une autre intervention est faite par une infirmière clinicienne au CSSS du Granit concernant l'accès aux études supérieures des employés. Quelles orientations le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte-t-il prendre en lien avec l'accès et la continuité des études supérieures de ses professionnels afin d'assurer une meilleure expertise possible pour sa clientèle ? Elle informe les membres de sa situation particulière.

La présidente-directrice générale explique que l'établissement favorise énormément les études supérieures pour ses employés. Elle précise que cette situation particulière soulevée par l'employée sera analysée et que des suites seront données.

Un membre du personnel indique qu'il y a de plus en plus de situations de violence dans les établissements, entre autres au CRDI et au centre jeunesse. Il veut savoir ce que l'établissement va faire pour encadrer de telles situations et pour accompagner ses employés.

Monsieur Gilles Michaud explique que lorsqu'il y a une situation de violence de la part d'un usager, une enquête est faite afin que des mesures préventives ou correctives soient appliquées. Il informe que la formation OMÉGA est à se déployer dans l'établissement pour assurer la sécurité des employés et qu'un cadre de référence est en rédaction pour développer les meilleures pratiques.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 24^e séance ordinaire tenue le 4 avril 2018

Procès-verbal de la 24^e séance ordinaire tenue le 4 avril 2018

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril dernier, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 AVRIL 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Suivis du procès-verbal du 4 avril 2018

4.1 Résolution | Nomination de la directrice adjointe au programme jeunesse (jeunes 5-18 ans) et mission CPEJ à la DPJe

La résolution adoptée est en circulation pour signature.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 5 avril au 2 mai 2018, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 MSSS – CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter l'Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 MSSS – CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Elle précise que l'établissement n'a pas encore reçu l'entente de gestion et d'imputabilité personnalisée 2018-2019 du MSSS. Elle passe donc brièvement en revue les données d'ordre général. L'Entente complète devra être reçue pour la présenter au conseil d'administration du 29 mai prochain.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.4.1 Budget 2018-2019 et résultats préliminaires au 31 mars 2018

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à se joindre aux membres et il présente les résultats financiers préliminaires 2017-2018 et les paramètres du budget initial 2018-2019 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1509 - 2018-05-02

Relative au budget 2018-2019

ATTENDU QUE :

- l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le 13 avril 2018, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2018-2019;
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en

équilibre;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : d'adopter le budget 2018-2019 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS_ comme présenté, soit un budget de revenus et dépenses de 1 464 338 313 \$, respectant l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 Rapport annuel du comité de révision du C. A.

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente du comité de révision, à présenter le rapport annuel 2017-2018. Elle résume brièvement les rencontres qui ont eu lieu et les réalisations du comité du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. De plus, elle fait état de l'analyse réalisée et des dossiers traités par les membres du comité au cours de l'année.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité du 18 avril 2018

Le président invite Mme Micheline Richer à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire

Le président répond aux questions s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 1510 à 1518 - 2018-05-02

Relative au effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.2 Nominations des médecins spécialistes

RÉSOLUTION : CA 1519 à 1531 - 2018-05-02

Relative aux nominations des médecins spécialistes

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.3 Renouvellement de privilèges des médecins

RÉSOLUTION : CA 1550 à 1576 - 2018-05-02

Relative au renouvellement de privilèges des médecins

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.4 Nomination de la chef et directrice du service de pédopsychiatrie

RÉSOLUTION : CA 1532 - 2018-05-02

Relative à la nomination de la chef et directrice du service de pédopsychiatrie

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que Dre Stéphanie Mailloux est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Mailloux;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 10 avril 2018;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER :

la nomination de la Dre Stéphanie Mailloux au poste de chef et directrice du service de pédopsychiatrie, du département de psychiatrie, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} février 2018 et se terminant le 31 janvier 2022.

8.1.2 Installation d'un nouvel abribus à l'Hôpital de Granby

RÉSOLUTION : CA 1533 - 2018-05-02

Relative à l'installation d'un nouvel abribus à l'Hôpital de Granby

CONSIDÉRANT :

- que les parties désirent faciliter les déplacements en transport en commun;
- que la Ville de Granby a réalisé des travaux en bordure du boulevard Leclerc, notamment l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'intersection de la rue Montcalm;
- que la Ville de Granby propose d'installer, à ses frais, un nouvel abribus plus près de l'entrée de l'Hôpital de Granby et de la nouvelle traverse pour piétons, offrant ainsi à la clientèle une structure confortable et sécuritaire;
- que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS dispose d'un terrain et accepte de le prêter à la Ville de Granby pour implanter le nouvel abribus en bordure du boulevard Leclerc;
- que la Ville de Granby retirera, à ses frais, l'abribus existant à l'intersection du boulevard Leclerc et de la rue Paré;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du Conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : de prêter le terrain à la Ville de Granby pour l'implantation du nouvel abribus en bordure du boulevard Leclerc;

D'AUTORISER : M^{me} Patricia Gauthier à procéder à la signature des documents.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point dans cette section

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point dans cette section

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 1534 - 2018-05-02

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

CONSIDÉRANT :

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER :

le nom de Mme Louise Goulet, technicienne en administration, au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : pour les installations :

- Villa Marie-Claire
- CRD Patrice-Chiasson
- Centre de détention
- CLSC Weedon
- CLSC East-Angus
- Val du Lac
- Hébergement East-Angus
- Centre de réadaptation Estrie
- CLSC de La Patrie
- CSSS Granit, point de service de Lambton
- Atelier et centre activités de jour Sherbrooke-Prospect
- Centre d'hébergement Weedon
- Centre Jeunesse Estrie
- CLSC Cookshire
- CRDE de l'Estrie

8.4.2 Renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

RÉSOLUTION : CA 1535 - 2018-05-02

Relative au renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- Le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - Au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - L'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - La recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - Les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
 - Le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin le contrat de service suivant:
- Elaine Dubois, sage-femme à temps complet régulier, 35 heures/semaine, 40 suivis complets annuels pour une période de 3 ans, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021.

8.4.3 Projet d'entente avec la Ville de Sherbrooke pour la réalisation de travaux de modification de l'entrée électrique du CHUS-Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA 1536 - 2018-05-02

Relative au projet d'entente avec la Ville de Sherbrooke pour la réalisation de travaux de modification de l'entrée électrique du CHUS-Hôpital Fleurimont

- CONSIDÉRANT :**
- que ces travaux sont rendus nécessaires afin d'alimenter le nouveau CMEU et d'assurer une redondance électrique sur le site de l'Hôpital Fleurimont;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du Conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** M^{me} Patricia Gauthier à procéder à la signature de la convention.

8.4.4 Calendrier modifié du C.A. 2018-2019

RÉSOLUTION : CA 1537 - 2018-05-02

Relative au calendrier modifié du conseil d'administration 2018-2019

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement sur la régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que lorsqu'une séance ne peut avoir lieu suivant le calendrier adopté antérieurement, le conseil doit choisir, par résolution, une nouvelle date (article 176 de la LSSS);
 - que la séance qui était prévue le mercredi 12 juin 2019 doit être reportée au jeudi 13 juin 2019;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le calendrier révisé du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2018-2019.

8.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point dans cette section

9.0 Divers

9.1 Séance spéciale du conseil d'administration

Le président rappelle qu'une séance spéciale du conseil d'administration aura lieu le jeudi 10 mai prochain, de 8 h à 8 h 30, pour la présentation pour adoption des renouvellements de privilèges des médecins spécialistes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.2 Concours de sélection du président-directeur général adjoint

La présidente-directrice générale informe les membres que les entrevues de sélection au poste de président-directeur général adjoint auront lieu le mardi 8 mai prochain au MSSS.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

10.1 Cadres supérieurs

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la démission de M. Murray McDonald, à titre de directeur des programmes de santé mentale et dépendance, effectif à compter du 30 juin 2018.

Les membres prennent également acte du désistement du remplacement par intérim de M. Sylvain Samson, à titre de directeur adjoint à la direction des services généraux, depuis le 20 avril 2018.

10.2 Conditions de travail des cadres

La présidente-directrice générale informe les membres des détails concernant les conditions de travail des cadres.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1538 - 2018-05-02

Relative aux conditions de travail des cadres

CONSIDÉRANT :

- que le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2. r. 5.1) (ci-après « règlement ») a été modifié par l'arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018;
- que l'article 27 du règlement concernant l'indemnité de disponibilité prend fin, pour les cadres supérieurs, au 31 mars 2018;
- que l'article 29.0.9 du règlement prévoit que les cadres supérieurs reçoivent une allocation de disponibilité lorsque la fonction du cadre supérieur, à l'exclusion des cadres médecins ainsi que des commissaires et des commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, exige qu'il soit en disponibilité continue sur une base régulière en dehors de son horaire normal de travail et que l'établissement où il travaille offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine, et ce, à partir du 1^{er} avril 2018;
- que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un établissement qui offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de direction générale;
- l'accord des membres du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE :

1. de confirmer que les cadres supérieurs concernés du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doivent offrir une disponibilité continue sur une base régulière;
2. à compter du 1^{er} avril 2018, de verser aux directeurs concernés, une allocation équivalente à 3,5 % de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement;
3. à compter du 1^{er} avril 2018, de verser aux directeurs adjoints concernés, une allocation équivalente à 3 % de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement;
4. malgré la grande disponibilité requise de l'ensemble des cadres supérieurs concernés œuvrant au sein du réseau, certaines circonstances personnelles ou professionnelles pourraient empêcher un cadre, temporairement ou sur une base régulière, d'offrir la disponibilité requise. Dans ce contexte, le cadre informe par écrit le président-directeur général (PDG) de sa non-disponibilité, sous réserve que l'employeur y souscrive et aucune allocation de disponibilité ne lui est versée.

10.3 Évaluation de la rencontre

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.